

NOTICE RELATIVE À LA MATURITÉ PROFESSIONNELLE ORIENTATION SANTE-SOCIAL

TOUS LES TERMES UTILISES DOIVENT ETRE COMPRIS DANS LEUR SENS EPICENE

1. FILIERES MPS

1.1. LA MATURITÉ PROFESSIONNELLE INTÉGRÉE (MPS INTÉGRÉE)

Les candidats en formation préparent simultanément les parties « Pratique » et « Connaissances professionnelles » du CFC dans le métier de leur choix, ainsi que les matières spécifiques de la MP. Formation d'une durée de 3 ans.

1.2. FILIÈRE POST-CFC (MPS À PLEIN TEMPS)

Après la réussite de son CFC, le candidat désirant compléter sa formation peut suivre la MPS post CFC sur une année à plein temps.

2. BRANCHES ENSEIGNÉES

Santé	Travail social
Domaine fondamental	
Français	
Allemand ou italien	
Anglais	
Mathématiques	
Domaine spécifique	
Sciences sociales (sociologie, psychologie, philosophie)	
Sciences naturelles (biologie, chimie, physique)	Économie et droit
Domaine complémentaire	
Histoire et institutions politiques	
Économie et droit	Technique et environnement

Travail interdisciplinaire	

3. ADMISSION

3.1. LA MATURITÉ PROFESSIONNELLE INTÉGRÉE (MPS INTÉGRÉE)

Les élèves s'inscrivant à la filière intégrée doivent faire valoir la confirmation d'entrée en apprentissage.

- Les élèves de section pré-gymnasiale de l'année 11H de l'école secondaire sont dispensés de l'examen d'admission MPS.
- Les autres élèves sont soumis à l'examen d'entrée.

3.2. LA MATURITÉ PROFESSIONNELLE POST-CFC (PLEIN TEMPS)

Les candidats s'inscrivant à la filière MPS post CFC doivent être en possession d'un CFC.

Les candidats suivants sont dispensés d'examen d'admission :

- En possession d'un CFC d'employé de commerce (profil E), avec une moyenne d'au moins 4.8 au 5^e semestre en tenant compte des branches d'allemand, de français, d'anglais et d'économie et société (compte double)
- En possession d'une attestation de cours CGE

Afin d'être pris en compte, les notes du 5^e semestre du CFC précédant et/ou l'attestation de suivi de cours CGE doivent avoir été obtenus maximum 3 ans avant la date d'inscription aux examens d'entrée au ceff. Dans le cas contraire, les candidats sont soumis, au même titre que les autres ne remplissant pas ces critères, aux examens d'entrée.

3.3. EXAMEN D'ADMISSION

L'examen correspond au plan d'étude de niveau « B » de l'année 11H de l'école secondaire du canton de Berne (fin 1^{er} semestre).

Branche	Pondération
Français	1
Allemand * (écrit et oral)	1
Anglais	1
Mathématiques	2

* Les MPS post CFC n'ont pas d'examen oral

3.4. RÉUSSITE DE L'EXAMEN

Pour les formations MPS intégrée et MPS post, l'examen d'admission est réussi si la moyenne de toutes les notes des examens s'élève au moins à 4.0.

3.5. INDICATION DES VOIES DE RECOURS

La direction d'école notifie aux candidats leurs résultats d'examens en joignant un relevé de notes, qui indique les voies de recours.



4. DÉLAI D'INSCRIPTION

Au moins deux sessions d'examens d'entrée sont organisées par année. Les délais sont en outre publiés sur le site internet du ceff.

5. ADMISSION EXTRAORDINAIRE

5.1. CANDIDATS SUISSES DOMICILIÉS HORS CANTON

Les candidats domiciliés hors du canton doivent obtenir une autorisation de l'autorité compétente de leur canton avant l'admission définitive. Ceux qui remplissent les conditions d'admission à la maturité professionnelle sans examen dans leur canton de domicile sont admis sans examen.

5.2. CANDIDATS AYANT ACQUIS LEUR FORMATION A L'ÉTRANGER

Pour les candidats ayant acquis leur formation à l'étranger, il est nécessaire de demander l'approbation de l'inspecteur des écoles professionnelles compétent.

5.3. REGLEMENTATION CONCERNANT L'INTEGRATION TARDIVE DES ELEVES DANS LE CURSUS SCOLAIRE : DISPENSE DEUXIEME LANGUE NATIONALE

Les candidats qui résident en Suisse depuis moins de dix ans et qui n'ont pas suivi l'enseignement de l'allemand avant l'entrée en école secondaire peuvent être dispensés de l'examen d'admission d'allemand. Par contre, ils ne seront pas dispensés des cours et de l'examen final de maturité.

La demande de dispense doit être déposée lors de l'inscription aux examens d'admission, accompagnée des documents justificatifs adéquats.